



***Note de synthèse et présentation des informations financières essentielles – article L.2313-1 du CGCT***

---

**N° 2021-04-03: Budget Principal Ville - Compte de gestion - Exercice 2020**

**N° 2021-04-04 : Budget Principal Ville - Compte administratif - Exercice 2020**

**N° 2021-04-07 : Budget Principal Ville - Affectation des résultats - Exercice 2020**

---

## CONTEXTE GENERAL 3

<b>Adoption du compte de gestion 2020 :</b>	<b>3</b>
<b>Adoption du compte administratif :</b>	<b>3</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	<b>3</b>

### **RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 5**

<b>Présentation de la section de fonctionnement :</b>	<b>6</b>
<b>Les recettes de fonctionnement :</b>	<b>7</b>
Les « atténuations de charges », chapitre 013	7
Les « produits des services », chapitre 70	7
Les « Impôts et Taxes », chapitre 73	9
Les « Dotations, Subventions et Participations », chapitre 74	9
Les « autres produits de gestion courantes », chapitre 75	9
Les « produits exceptionnels », chapitre 77	9
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>10</b>
Les « charges générales », chapitre 011	10
Les « frais de personnel », chapitre 012	10
Les « d'autres charges de gestion courante », chapitre 65	11
Les « charges financières », chapitre 66	11
Les « charges exceptionnelles », chapitre 67	11
<b>Présentation de la section d'investissement :</b>	<b>11</b>
Les recettes d'investissement	11
Les « Dotations, fonds divers et réserve », chapitre 10	11
Les « Subventions d'investissement reçues », chapitre 13	12
Les « Emprunts et dettes », chapitre 16:	12
Les immobilisations corporelles, chapitre 21	12
Les dépenses d'investissement :	12
Les « Dotations, fonds divers et réserve », chapitre 10	12
Les « Emprunt et dette assimilées », chapitre 16:	12
Les « Immobilisation corporelles », chapitre 20	12
Les « Subventions d'équipement », chapitre 204:	12
Les « Immobilisations corporelles », chapitre 21	12
Les « Immobilisations en cours », chapitre 23 :	13
Les « autres immobilisations financières », chapitre 27 :	13
Les « Travaux effectués d'office » sur le chapitre 454101	13
<b>Présentation de la dette au 31 décembre 2020 :</b>	<b>132</b>
Situation Générale :	132
Présentation du risque de la dette	15
Présentation de la structure de la dette par type de taux :	16
L'extinction de la dette	17
Présentation des ratios de solvabilité du budget Ville	18
Détermination de la capacité d'autofinancement :	18
Présentation de la capacité de désendettement	19
Présentation de l'encours de la dette par habitant :	20
Présentation de l'annuité par habitant :	20
Les opérations menées au cours de l'exercice 2020	22
Les emprunts nouveaux :	22
Les renégociations d'emprunts :	22
Opérations de gestion de dette :	22
La Mobilisation d'un nouvel emprunt	23

## CONTEXTE GENERAL

Après la clôture des comptes de l'exercice 2020, il convient d'adopter le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la Ville, afin d'affecter les résultats sur l'exercice 2021.

### Adoption du compte de gestion 2020 :

**Le compte de gestion** constitue la réédition des comptes tenus par le Trésorier Principal à l'ordonnateur. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote portant sur le compte administratif.

**Le compte administratif** retrace la comptabilité de l'ordonnateur au 31 décembre ; il reprend, en prévision budgétaire, toutes les décisions budgétaires de l'exercice (budget primitif, décisions modificatives et virements de crédits), en réalisation, l'exécution comptable de ces décisions, au même titre que dans un compte d'exploitation. **Ces documents ont pour principale fonction** de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire, tant en dépenses qu'en recettes, et **de constater le résultat qui fera l'objet d'une affectation au budget 2021.**

L'examen de ces documents permet de dresser une situation claire des finances communales, que ce soit précédant le vote du budget primitif, ou en cas de vote postérieur au budget. A l'instar de chaque année et après l'arrêt des écritures comptables, **la concomitance entre la comptabilité tenue par l'ordonnateur et celle du Trésorier a été vérifiée. Le compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville concorde donc avec le compte administratif du même exercice.**

### Adoption du compte administratif :

Le compte administratif 2020 reprend les résultats de l'exercice 2019 ; il inclut les crédits de fonctionnement rattachés à 2020 (notamment les dépenses de fin d'année 2020 qui seront payées en 2021) et les crédits d'investissement, engagés juridiquement en 2020, mais non exécutés sur cet exercice.

Ce compte administratif totalise en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, **78 158 896.88€** en dépenses (avec reprise du 001 mais hors restes à réaliser) et **82 623 386.56 €** en recettes (avec reprise du 002 mais hors restes à réaliser).

Le solde de la section de fonctionnement enregistre un excédent de **6 023 304.56€.**

Le solde de la section d'investissement intègre un besoin de financement brut de **1 165 881.19€.**

⇒ Soit un résultat global excédentaire de **4 857 423.37€.**

⇒ De ce résultat, il convient de déduire le solde des restes à réaliser de **-2 122 986.20€.**

**La somme de ces deux éléments constitue le résultat de clôture de l'exercice, il est de 2 734 494.37€.**

### Affectation du résultat :

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections des exercices N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

Au titre de l'exercice 2020, la section d'investissement présente un solde de clôture global déficitaire de **926 719.05€**, avec prise en compte des reports et hors restes à réaliser, et un solde des restes à réaliser déficitaire de **2 122 986.20€**.

Il résulte pour la section d'investissement un besoin de financement de **3 288 867.39€** qu'il convient de couvrir par une affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au BP 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- ✓ d'affecter au BP2021, l'excédent de clôture de fonctionnement constaté en 2020 comme suit :
  - **3 288 867.39 €** au compte 1068 en recettes
  - **2 734 437.17€** (le reliquat) sur le compte 002 en recettes
- ✓ et de dire que le solde d'exécution brut négatif d'investissement sera repris en dépenses sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un total de **1 165 881.19€**.

## RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF

**Les opérations comptables** se décomposent en **opérations réelles** qui donnent lieu à décaissement ou encaissement et **opérations d'ordre** sans conséquence sur le résultat total. Ces opérations d'ordre interviennent entre sections de fonctionnement et d'investissement ou à l'intérieur de chaque section. Les comptes de nature comptable sont regroupés par **chapitre** au niveau desquels sont votés les budgets. Le présent rapport présente l'évolution par chapitre des opérations réelles entre 2019 et 2020.

EVOLUTION DES OPERATIONS REELLES	2019	2020	Evolutions 2019-2020	Taux d'évolution en %
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>57 945 765,43</b>	<b>57 089 503,93</b>	<b>- 856 261,50</b>	
011 - Charges à caractère général	9 804 913,96	9 002 267,88	- 802 646,08	-8,19%
012- Charges de personnel	37 307 929,00	37 419 619,75	111 690,75	0,30%
014- Atténuations de produits	5 718 323,00	5 712 983,00	- 5 340,00	-0,09%
65- Autres charges de gestion courantes	4 064 211,41	4 078 224,18	14 012,77	0,34%
66- Charges financières	837 189,04	789 913,98	- 47 275,06	-5,65%
67- Charges exceptionnelles	213 199,02	86 495,14	- 126 703,88	-59,43%
<b>Recettes</b>	<b>65 770 300,04</b>	<b>68 598 018,47</b>	<b>2 827 718,43</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 532,35	2 485 533,93	2 452 001,58	7312,35%
013- Atténuations de charges	350 552,22	329 953,45	- 20 598,77	-5,88%
70- Produits des services	5 791 678,73	4 014 141,68	- 1 777 537,05	-30,69%
73- Impôts et taxes	46 486 156,06	46 847 279,95	361 123,89	0,78%
74- Dotations subventions et participations	10 839 303,00	11 085 117,21	245 814,21	2,27%
75- Autres produits de gestion courantes	320 221,93	199 510,68	- 120 711,25	-37,70%
76- Produits financiers	3 758,58	8 107,62	4 349,04	115,71%
77- Produits exceptionnels	1 945 097,17	3 628 373,95	1 683 276,78	86,54%
<b>Total résultat de fonctionnement (I)</b>	<b>7 824 534,61</b>	<b>11 508 514,54</b>	<b>3 683 979,93</b>	<b>47,08%</b>
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>21 791 658,16</b>	<b>15 945 962,99</b>	<b>- 5 845 695,17</b>	
001 - Solde investissement reporté	7 248 627,59	2 092 600,24	- 5 156 027,35	-71,13%
10- Dotations, fonds divers et res	31 520,89	-	- 31 520,89	-100,00%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 432 025,60	2 903 881,94	471 856,34	19,40%
20- Immobilisations corporelles	205 781,80	169 164,51	- 36 617,29	-17,79%
204- Subv équipements versées	22 974,33	118 451,78	95 477,45	415,58%
21- Immobilisation corporelles	6 146 178,23	7 742 825,35	1 596 647,12	25,98%
23- Immobilisations en cours	5 342 652,01	2 644 739,17	- 2 697 912,84	-50,50%
27- Autres immo financières	300 000,00	251 200,00	- 48 800,00	-16,27%
454101- Travaux effectués d'office	61 897,71	23 100,00	- 38 797,71	-62,68%
<b>Recettes</b>	<b>16 043 119,55</b>	<b>9 294 929,02</b>	<b>- 6 748 190,53</b>	
10 - Dotations, fonds divers et res	8 108 770,12	4 022 513,09	- 4 086 257,03	-50,39%
13- Subventions d'investissement	1 588 680,92	1 800 812,51	212 131,59	13,35%
16- Emprunts et dettes assimilées	6 279 720,00	3 289 560,00	- 2 990 160,00	-47,62%
21- Immobilisation corporelles	0,00	146 700,00	146 700,00	
27- Autres immo financières	75	-	- 75,00	-100,00%
454102- Travaux effectués d'office	65 873,51	35 343,42	- 30 530,09	-46,35%
<b>Total résultat d'investissement (II)</b>	<b>-5 748 538,61</b>	<b>-6 651 033,97</b>	<b>- 902 495,36</b>	<b>15,70%</b>
<b>Total des opérations réelles (I+II)</b>	<b>2 075 996,00</b>	<b>4 857 480,57</b>	<b>2 781 484,57</b>	<b>133,98%</b>

### Présentation de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement totalise en mouvements budgétaires, **63 144 983,56€** en dépenses (avec reprise du 001 mais hors restes à réaliser) dont **57 089 503,93€** d'opérations réelles (cf. tableau page 5) + **6 055 479,63€** d'opérations d'ordre et **69 168 345,32€** en recettes (avec reprise du 002) dont **68 598 018,47€** d'opérations réelles (cf. tableau page 5) + **570 326,85€** d'opérations d'ordre. Au titre de l'exercice 2020. Le solde de la section de fonctionnement enregistre un excédent de

**6 023 361.76€.** Ce résultat est impacté par les phénomènes suivants extérieurs, en lien avec les objectifs de la municipalité ou par mécanismes sur décisions étatiques.

### Les recettes de fonctionnement :

**Les « atténuations de charges » chapitre 013** se sont élevées en 2020 à 329 953.45€ ; elles proviennent essentiellement de remboursement pour absences maladie par la CPAM et par l'assurance SOFAXIS souscrite par la collectivité et de rémunérations du personnel réclamées à la suite d'un trop versé. Elles sont en baisse de 20 598.77€ par rapport à 2019, essentiellement en raison du remboursement par les établissements les recevant, de charges sur salaires pour personnels détachés (un en 2020 au lieu de deux en 2019).

**Les « produits des services » chapitre 70** se sont révélés particulièrement sensibles à la crise sanitaire puisque ces produits se sont contractés de 1 777 537.05€ en 2020, constituant un différentiel de -30.69% par rapport aux encaissements constatés en 2019.

Cette perte de financement s'est principalement concentrée sur le secteur de l'enfance et de la vie scolaire avec un manque à gagner de 759 374.57€ sur la période, 452 971.23 € uniquement sur la restauration scolaire. De même, le secteur de la petite enfance enregistre un déficit de 565 700.09€ en raison de la baisse des inscriptions des familles dans les crèches.

Le secteur de la culture a, lui, été impacté à hauteur de de -159 356.84€ sur les droits d'entrées du cinéma et du conservatoire, tandis que les droits de piscine ont baissé de moitié sur la période, passant de 255 695.30€ à 125 415.10€.

Des opérations de flux croisés avec l'EPT Grand Paris Grand Est ont pris fin en 2019 d'où la baisse apparente de remboursement de frais et de mise à disposition de personnel pour respectivement 63 984.53€ et 22 987,91€. La redevance d'occupation sur distribution et transport de gaz semble diminuer car l'exercice 2019 était impacté par le rattrapage des recettes des exercices 2017 et 2018 soit trois exercices en un, 2020 revenant à la normale avec un seul exercice. De même, le produit de la vente d'électricité (d'origine photovoltaïque) semble diminuer car l'exercice 2019 portait sur une période de 18 mois dont 6 rétroactifs contre 12 mois en 2020.

Le forfait de frais de post stationnement diminue de 8 051.60€ en raison de la période COVID.

Le remboursement de frais par le CCAS augmente de 9 407.15€ en raison des frais d'affranchissement de courriers COVID portés par la Ville en 2020 et ceux du Foyer Résidence Jean Lebas baissent de 9 788.64€ en raison du portage de nettoyage de gouttières par la Ville en 2019.

Produit des services	2019	2020	Ecart en valeur	Ecart en %
7066	2 415 454,23	1 849 754,14	-565 700,09	-23,42%
PART FAM EAJE VENDOME	144 039,99	96 575,67	- 47 464,32	-32,95%
PARTICIP FAMILLES PAVILLON MEYER MPE	54 350,04	35 300,46	- 19 049,58	-35,05%
PARTICIPATION LES LUTINS DU CEDRE	10 898,34	31 473,04	20 574,70	188,79%
PARTICIPATIONS FAMILLES CRECHE JEAN MOULIN	205 755,83	106 241,11	- 99 514,72	-48,37%
PARTICIPATIONS FAMILLES CRECHE ST CLAUDE	171 639,45	131 864,87	- 39 774,58	-23,17%
PARTICIPATIONS FAMILLES CRECHE SULLY COLLECTIVE	202 840,40	126 377,97	- 76 462,43	-37,70%
SOINS CMS	1 625 930,18	1 321 921,02	-304 009,16	-18,70%
7067	2 315 980,44	1 556 605,87	-759 374,57	-32,79%
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET MERCREDIS	442 983,72	365 301,46	- 77 682,26	-17,54%
ACCUEIL PERISCOLAIRE	315 141,51	183 233,61	-131 907,90	-41,86%
ETUDES SURVEILLEES	247 078,37	149 878,89	- 97 199,48	-39,34%
PARTICIPATION DES JEUNES	330,00	500,00	170,00	51,52%
PARTICIPATIONS FAMILLES CLASSES DECOUVERTES		216,30	216,30	
RESTAURATION SCOLAIRE	1 310 446,84	857 475,61	-452 971,23	-34,57%
7062	326 054,12	166 697,28	-159 356,84	-48,87%
ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES BIBLIOTHEQUE	8 193,14	5 015,15	- 3 177,99	-38,79%
CARTE CULTURE	2 900,00	2 400,00	- 500,00	-17,24%
DROITS D'ENTREE CINEMA CCYM-	166 182,61	61 897,50	-104 285,11	-62,75%
DROITS D'ENTREES SPECTACLES	29 245,00	10 733,50	- 18 511,50	-63,30%
PARTICIPATIONS FAMILLES CONSERVATOIRE	119 533,37	86 651,13	- 32 882,24	-27,51%
REMB. DOCUMENTS NON RENDUS	-		-	
70631	255 695,30	125 415,10	-130 280,20	-50,95%
DROITS D'ENTREE PISCINE	255 695,30	125 415,10	-130 280,20	-50,95%
70632	79 385,38	66 164,79	- 13 220,59	-16,65%
PARTICIPATIONS FAMILLES	37 474,25	22 510,74	- 14 963,51	-39,93%
PARTICIPATIONS FAMILLES SEJOURS	41 911,13	43 654,05	1 742,92	4,16%
70311	73 773,00	60 962,00	- 12 811,00	-17,37%
CONCESSIONS COLUMBARIUM	4 353,00	3 461,00	- 892,00	-20,49%
CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES -PRODUITS NETS-	69 420,00	57 501,00	- 11 919,00	-17,17%
70876	63 984,53		- 63 984,53	-100,00%
REMBT FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	63 984,53		- 63 984,53	-100,00%
70323	54 401,52	47 479,53	- 6 921,99	-12,72%
DROITS DE PLACES TAXIS	1 287,00	1 320,00	33,00	2,56%
REDEVANCE D'OCCUPATION - DISTR.-TRANSPORT GAZ	12 214,17	4 201,68	- 8 012,49	-65,60%
REDEVANCE D'OCCUPATION DE FRANCE TELECOM	14 091,35	14 746,85	655,50	4,65%
REDEVANCE D'OCCUPATION TRANSPORT - ERDF	26 809,00	27 211,00	402,00	1,50%
70878	52 964,07	56 224,50	3 260,43	6,16%
REMB INTERVENTIONS INSALUBRITE	-	1 055,00	1 055,00	
REMB TAXE ORD MENAGERE LOGMT	2 559,37	-	- 2 559,37	-100,00%
REMB. IMPOTS LOCAUX PROF	18 709,00	9 588,00	- 9 121,00	-48,75%
REMBOURSEMENT CHARGES CMS	9 556,64	12 565,64	3 009,00	31,49%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	22 139,06	33 015,86	10 876,80	49,13%
70383	25 718,10	14 232,84	- 11 485,26	-44,66%
STATIONNEMENT PAYANT	25 718,10	14 232,84	- 11 485,26	-44,66%
7088	23 889,34	21 313,42	- 2 575,92	-10,78%
PUBLICITE MAGAZINE	23 889,34	21 313,42	- 2 575,92	-10,78%
7018	23 571,29	13 101,21	- 10 470,08	-44,42%
VENTE D ELECTRICITE	23 571,29	13 101,21	- 10 470,08	-44,42%
70846	22 987,91		- 22 987,91	-100,00%
DISPO PERS AU GFP DE RATTACHEMENT	22 987,91		- 22 987,91	-100,00%
70848	20 487,53		- 20 487,53	-100,00%
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANI	20 487,53		- 20 487,53	-100,00%
70872	19 254,53	11 794,83	- 7 459,70	-38,74%
REMBOURSEMENT FRAIS DIVERS SSID	5 828,80	8 157,74	2 328,94	39,96%
REMBOURSEMENTS FRAIS DIVERS FRJL	13 425,73	3 637,09	- 9 788,64	-72,91%
70384	11 490,00	3 438,40	- 8 051,60	-70,07%
FORFAIT DE POST STATIONNEMENT	11 490,00	3 438,40	- 8 051,60	-70,07%
70312	7 225,70	8 537,80	1 312,10	18,16%
REDEVANCES ET TAXES FUNERAIRES	7 225,70	8 537,80	1 312,10	18,16%
70873	6 304,80	15 711,95	9 407,15	149,21%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES C.C.A.S.	6 304,80	15 711,95	9 407,15	149,21%
70688	3 245,15	494,50	- 2 750,65	-84,76%
MONNAYEUR COPIEUR CTR ADMIN	2 186,15	494,50	- 1 691,65	-77,38%
RECETTES CMJ	1 059,00	-	- 1 059,00	-100,00%

**Les « Impôts et Taxes » chapitre 73 :** En 2020 la fiscalité livryenne a généré une recette de 46 870 279.95€ représentant une hausse de 0,70% par rapport aux encaissements constatés en 2019. Ainsi, bien que la fiscalité encaissée par la Ville s'est renforcée de 364 123 € en 2020, il apparait que la crise sanitaire a eu un effet hétéroclite sur l'ensemble des produits fiscaux. Certaines recettes fiscales, dont le produit est garanti par l'Etat, ont connu une hausse de +273 824€ (dont +0.9% d'effet revalorisation des bases et -0.4% d'effet physique des bases brutes) ou des rôles supplémentaires (TH et TF) qui ont généré un produit supplémentaire de 44 272€. De la même manière, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FRISF), qui est un dispositif spécifique de péréquation horizontale créé en 1991 pour les communes franciliennes, a progressé de 267 170€ sous l'impulsion de la hausse de la population INSEE. A l'inverse, d'autres recettes fiscales, directement liées à la consommation et à l'investissement des ménages, se sont révélées plus volatiles et ont connu une contraction en 2020. C'est notamment le cas pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui sont des impôts payés par les acheteurs de biens immobiliers et perçus par les notaires. Ces droits indirects ont baissé de 192 451.75€ entre 2019 et 2020. Les droits de voirie ont quant à eux baissé de 176 131.95€ sur la période, traduisant la volonté de la municipalité de soutenir le tissu économique local via l'exonération des droits de voirie des occupations du domaine public durant le confinement. Enfin, une dotation exceptionnelle de solidarité complémentaire (DSC) de 240 520€ a été versée par la MGP en 2020 pour soutenir les communes dans les dépenses engagées pour lutter contre la pandémie. Dans un même temps, l'Attribution de Compensation versée par la Métropole a diminué de 121 083€ en raison d'une régularisation 2018 de ce montant en 2019, la base restant constante à 7 097 600€.

**Les « Dotations, Subventions et Participations » chapitre 74 :** En 2020, les dotations, subventions et participations ont progressé de 2.27 % pour atteindre 11 085 117.21€ contre 10 839 303€ en 2019. Cette hausse s'explique en partie par la mise en place d'un cofinancement CAF permettant d'équiper les espaces Multi accueil suivants : Jean Moulin, Passerelle Vendôme, Saint Claude, Pavillon Raymond Meyer et la crèche familiale Sully, visant à réduire les inégalités territoriales en matière de handicap. De même, l'ouverture de la crèche les Lutins du Cèdre en 2019 a permis de générer en 2020 un produit de 202 912.87€ versé par la CAF, au titre du dispositif de Prestation de Service unique (171 685,05€) et du cadre du Contrat enfant jeunesse (37 227,82€). De plus, la Ville a perçu 105 765.18€ de la CPAM pour les remboursements journaliers à la suite des arrêts maladie du personnel non titulaire contre 88 529,59€ en 2019 (en hausse de 17 235,59€ à cause de la crise sanitaire) ; 40 556.18€ ont été décaissés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis en application de la loi de 2008 -790, créant un droit d'accueil au profil des élèves de maternelle et élémentaire à la suite de diverses grèves ; 20 000€ ont été payés par l'ARS dans le cadre de la convention pluriannuelle CLS allant de 2018 à 2022. En outre, la DSU et les compensations de taxes (foncières et d'habitation) ont augmenté respectivement de 68 858 € et de 68 234€ sur la période. Enfin, il convient de souligner que le dynamisme des subventions et participations (mentionnées ci-dessus) a permis d'atténuer la perte de la dotation nationale de péréquation de 498 348€, versée pour la dernière fois en 2019.

**Les « autres produits de gestion courantes » chapitre 75 :** Ces recettes ont diminué de 37.70% entre 2019 et 2020. L'écart constaté entre les deux exercices s'explique par une clarification comptable de l'enregistrement des remboursements assurances entre 2019 et 2020, qui sont de nature exceptionnelle donc chapitre 77, mais également par la crise sanitaire qui a eu pour effet de limiter les locations de la Ville (stand de tir, location de salle etc...).

**Les « produits exceptionnels » chapitre 77 :** En 2020, 3 628 373.95€ ont été encaissés sur les produits exceptionnels dont 3 404 500€ sur 3 cessions : 1 515 000 € ont été perçus à la suite de la vente du marché Jacob ; 1 480 000€ ont été encaissés à la suite de la vente du parking, du pavillon, de la boulangerie et du foyer Gaston Vié situés avenue du Consul Général Nordling ; 409 500€ correspondent à la vente du puits n°53 permettant la construction de la ligne de métro 16. Enfin 223 873.95€ résultent de diverses régularisations (pénalités sur marchés, produits exceptionnels sur les opérations de gestion, recouvrement sur créances admises en non-valeur, etc..).

### Les dépenses de fonctionnement :

**Les « charges générales » le chapitre 011** : En 2020, la ville de Livry a baissé sa consommation de crédits de fonctionnement de 802 646€ par rapport à 2019, conséquence directe de la crise sanitaire. En effet, on peut identifier un impact COVID sur tous les services ayant réduit ou arrêté leur activité. Il s'agit d'une baisse nette identifiée d'au moins 812 113€, à savoir une baisse brute de - 1 130 276€, essentiellement sur les comptes de la restauration scolaire pour - 310 883€, de fluides (eau, gaz, électricité) pour - 230 283€ , de la petite enfance dont la réservation de 110 000€ de nouvelles places extérieures est décalée sur 2021, des annulations de facturations du scolaire et du périscolaire pour - 104 013€ d'annulation de séjours, des classes de découvertes pour -166 703€ mais aussi sur les compte de la communication -35 436€, festivités et logistique -39 434€ , au centre nautique -12 362€, au CCYM -111 162€, jumelage -10 000€.

Ces baisses de dépenses ont été contrebalancées par une dépense de 318 163€ d'équipements en masques et gel hydroalcoolique à destination de la population et des agents de nettoyage des locaux.

Hors COVID, la stabilité apparente masque des économies à hauteur de 130 000€, dont 50 000€ de maintenance éclairage suite à la passation d'un nouveau marché, 40 000€ d'assurance dommage ouvrage non réalisable pour appels à fournisseurs infructueux et 40 000€ de moindres pénalités du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), le taux d'emploi de la collectivité étant supérieur au minimum requis.

Inversement, ces économies sont contrebalancées par des dépenses supplémentaires équivalentes faites dans les espaces publics (+ 50 000€) pour la sécurité incendie et les illuminations de fin d'année, sur les bâtiments (+93 293€) pour les nettoyages de gouttières et les études projets.

**Les « frais de personnel » chapitre 012** : 38 724 723,58€ ont été consacrés aux charges de personnel et frais assimilés en 2020 contre 37 307 929€ en 2019 soit une progression de 111 690€ équivalent à 0.30%. Cette hausse résulte de l'effet combiné du glissement, vieillesse traitement et d'une politique volontariste de la municipalité envers ses agents. A ce titre, **la ville a souhaité maintenir l'application du plan pluriannuel** de mise en stage pour les agents recrutés avant le 1er aout 2019 sur emploi permanent et remplissant les conditions statutaires. Dans un même sens, les avancements d'échelon et promotion, qui s'organisent désormais sur une cadence unique, ont mobilisé en 2020, **133 136 €**. Enfin, **la relance des réformes statutaires liées au PPCR** (parcours professionnel carrières et rémunérations) a impacté le budget 2020 de la collectivité à hauteur de **88 340 €** alors que la politique indemnitaire de la Ville, également renforcée en 2020, à travers le **déploiement du RIFSEEP** sur l'ensemble des cadres d'emplois éligibles et **l'attribution de la part variable du RIFSEEP et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ont couté 187 700 €**. Pour rappel, le versement de ce complément indemnitaire basé sur l'entretien professionnel vise à valoriser la valeur et l'investissement professionnels des agents communaux.

Parallèlement à ces dépenses de masse salariale, certaines dépenses assimilées ont été réalisées en 2020, à l'aune de **l'action sociale du personnel communal et notamment l'adhésion au CNAS** pour **186 000€**, dans le cadre de **la médecine préventive pour 56 000 €**, ainsi que, la mise en place du **contrat d'assurance du personnel** couvrant les risques Accident du Travail, Maladie professionnelle et Décès qui **s'est chiffré à 352 700 €**.

Enfin le nombre des équivalents temps plein au niveau de la Ville a diminué de 4 ETP en 2020 soit une quasi stabilisation des effectifs de la Ville correspondant plus globalement à une rationalisation des postes de travail et au souci de maîtriser les dépenses de masse salariale.

**Eléments de la rémunération arrêtés au 30 novembre 2020**  
*Hors cumul d'emplois (professeurs des écoles)*

	<b>VILLE</b>
NBI	146 873,93 €
Régime indemnitaire	3 265 162,33 €
Traitement indiciaire	18 768 735,53 €
Heures supplémentaires	377 097,81 €
Avantages en nature	72 616,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 630 485,92 €</b>

**Les « autres charges de gestion courante », chapitre 65 :** En 2020, la Ville a réalisé 4 078 224.18€ de dépenses sur le chapitre 65 contre 4 064 211.41€ en 2019 en hausse de 0.34 %. Ce montant intègre la subvention d'équilibre versée au CCAS pour un montant de 1 060 000€, la subvention d'équilibre allouée au budget annexe foyer Résidence Jean Lebas à hauteur de 246 423€, les subventions versées aux associations pour un montant consolidé de 963 039€, la participation au contingent du service incendie BSPP pour 809 628.80€, le versement du FCCT à l'EPT à hauteur de 391 574.40€, le paiement des indemnités aux élus à hauteur de 332 544.23€, la contribution aux charges de fonctionnement forfaitaire annuelle à l'école privée Notre-Dame pour 91 866.39€, ainsi que le versement de 41 663.31€ au SIGEIF et au SIPPEREC.

**Les « charges financières », chapitre 66** se sont élevées en 2020 à 789 913.98€ contre 837 189.04€ en 2019. Elles sont en baisse de 5.6% en raison de la dégressivité des intérêts et de la substitution de nouveaux emprunts à des taux inférieurs aux emprunts qui se terminent.

**Les « charges exceptionnelles », chapitre 67 :** Ces dépenses sont par principe aléatoires, elles s'élèvent à 86 375€ en 2020 soit 126 823.88€ de moins qu'en 2019. Elles sont ventilées comme suit : 61 376€ ont permis de régulariser des écritures de titres émis sur les exercices antérieurs ; 8 934.74€ ont été affectés aux paiements d'indemnités sur contentieux ; 13 697€ ont été versés dans le cadre des bourses à projet (pour 8700€) et des prix bachelier (4997€).

### Présentation de la section d'investissement

La section d'investissement totalise en mouvements budgétaires, **17 106 456, 36€** en dépenses (avec reprise du 001 mais hors restes à réaliser) dont **15 945 962,99€** d'opérations réelles (cf. tableau page 5) + **1 160 493,37€** de dépenses d'ordre et **15 940 575, 17€** en recettes (avec reprise du 002 mais hors restes à réaliser) dont **9 294 929,02€** d'opérations réelles (cf. tableau page 5) + **6 645 646,15€** d'opérations d'ordre. Au titre de l'exercice 2020, le solde de la section d'investissement enregistre un déficit de **1 165 881, 19€**.

#### Les recettes d'investissement

**Les « Dotations, fonds divers et réserve », chapitre 10 :** La ville a enregistré 4 022 513.09€ sur les dotations, fonds divers et réserve répartis comme suit ;

- 1 472 188€ ont été perçus au titre du FCTVA (10222) contre 2 048 709€ en 2019 en raison de la récupération en 2019 de TVA sur travaux 2018 des écoles Benoit Malon et Bayard.
- 830 842.78€ ont été encaissés sur la TAM (Taxe d'Aménagement) en 2020 (10226) contre 1 600 751.34€ en 2019 et 1 250 000€ initialement budgétés en 2020, soit pour moitié en raison du transfert vers les PUP (cf. infra) de cette recette d'aménagement et pour l'autre moitié en raison de retards de programmes et de perception liés au COVID.
- 36 420€ ont été perçus au titre de la TLE en 2020 (10223) contre 1 029€ en 2019

Enfin la reprise de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement sur l'exercice antérieur était de 1 683 062.31€ contre 4 458 280.78€ en 2019.

**Les « Subventions d'investissement reçues », chapitre 13 :** En 2020, les encaissements au titre des subventions d'investissements se sont élevés à 1 800 812.51€ contre 1 588 680.92€ en 2019 en hausse de 13.35% sur la période. Ce dynamisme est en réalité la conséquence d'une nette revalorisation du produit des amendes de polices qui est passé de 98 303 € à 760 660 € entre 2019 et 2020 en raison d'une réforme en 2018 du financement des travaux de sécurité routière, soit une croissance de 673%. En outre, 425 481.20€ ont été encaissés par la Ville sur deux projets urbains partenariaux (PUP) dans le cadre des projets d'aménagement situés au centre-ville et sur le quartier Chanzy. Le projet urbain partenarial (PUP) étant une convention signée avec des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) permet d'assurer le préfinancement d'équipements publics en contrepartie d'une exonération de la taxe d'aménagement. La Région d'Île-de-France a, quant à elle, versé 207 725€ à la Ville de Livry-Gargan, 139 743.25€ pour le système de vidéo protection, 39 441.05€ pour la réhabilitation du Skate Park et 28 540.70€ qui ont servi au financement du gymnase Alfred Marcel Vincent. Le Département a attribué 168 000€ à la Ville, 120 000€ pour la création de courts de tennis sur le gymnase Alfred Marcel Vincent et 48 000€ pour l'acquisition d'équipement dans les crèches. 135 483.08€ ont été alloués par la CAF pour les travaux réalisés dans l'école Malon (97 902€) et l'installation de ralentisseurs aux abords des écoles (37 581.08€). Enfin, 45 000€ résultent de la participation financière de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis au titre d'une subvention DSIL pour des travaux d'isolation réalisés dans l'école Bellevue.

**Les « Emprunts et dettes », chapitre 16 :** En 2020, 3 289 560€ ont été encaissés à la suite de la consolidation de l'emprunt n° 379 négocié en 2019.

**Les immobilisations corporelles, chapitre 21 :** 146 700€ ont été encaissés par la Ville à la suite de la déconsignation d'une opération d'acquisition non réalisée au 109 Boulevard Robert Schuman, cadastré C N°1063 et appartenant à la SCI Paualuto.

#### **Les dépenses d'investissement :**

Hors Solde d'investissement reporté au 001, l'évolution des dépenses réelles est de - 689 667,82€ (-4,74%). Les chapitres 20, 204, 21 et 23 des dépenses d'équipement passent de 11 717 586,37€ à 10 675 180,81€ soit - 1 042 405,56€ (-8,9%).

**Les « Dotations, fonds divers et réserve », chapitre 10 :** Aucune dépense n'a été réalisée sur ce chapitre en 2020.

**Les « Emprunt et dette assimilées », chapitre 16:** En 2020, le remboursement du capital de la dette s'est établi à 2 693 503.87€ contre 2 432 025.60€ en 2019, constituant une progression de 261 478.27€ soit 10.75%. Pour rappel, à échéance constante, le remboursement d'emprunt commence par les intérêts dont la part décroît avec le temps, la part de capital remboursé augmentant avec le temps. Hors extinction d'emprunts antérieurs, la souscription de nouveaux emprunts vient amplifier cette évolution

**Les « Immobilisations corporelles », chapitre 20 :** 169 382.51€ ont été mobilisés en 2020 pour la réalisation d'études contre 205 781.80€ en 2019, soit une baisse de 17.69%. Ainsi, en 2020, 100 088.51€ ont permis de financer l'acquisition et le renouvellement de licences informatiques alors que 48 450€ ont été alloués pour diverses études sur projets.

**Les « Subventions d'équipement », chapitre 204 :** 118 451.78€ ont été versés par la Ville pour des subventions d'équipement contre 22 974.33€ réalisés en 2019. Cette progression s'explique principalement par le rattrapage de facturation d'Enedis sur les extensions des réseaux qui s'est élevé à 40 435.57€ en 2020 contre 14 111.42€ en 2019.

**Les « Immobilisations corporelles », chapitre 21 :** 7 742 825.35€ ont été réalisés en 2020, contre 6 146 178.23€ en 2019, soit une hausse de 25.98% essentiellement sur la Voirie pour +1 942k€, dont l'essentiel sur le seul programme de rénovation des voiries.

**Les « Immobilisations en cours », chapitre 23 :** En 2020, la Ville de Livry-Gargan a consacré 2 644 739, 17€ pour la réalisation des travaux pluriannuels contre 5 342 652.01€ en 2019, soit une baisse de 50.50% liée à la crise sanitaire qui a retardé les deux chantiers des écoles Jacob et Vauban qui ont donné lieu à reports de 150k€ et 3.3M€.

**Les « autres immobilisations financières », chapitre 27 :** 251 200€ ont été mobilisés en 2020 pour les immobilisations financières. 250 000 € ont servi à la préemption de la propriété sise 2 avenue Albert Thomas à Livry-Gargan visant à redynamiser le centre-ville et 1 200€ ont servi à la constitution d'un dépôt de garantie pour le bail commercial situé 4 boulevard de la République, accueillant l'antenne annexe de la Police Municipale.

**Les « Travaux effectués d'office » sur le chapitre 454101 :** 23 100€ ont été nécessaires pour faire face aux périls imminents. Ils trouvent leur contrepartie au compte de recettes 454102.

## Présentation de la dette au 31 décembre 2020

### Situation Générale :

Au 31/12/2020, la dette livryenne comportait 36 emprunts pour un encours total de 32 309 393.65 € : 34 emprunts pour un montant consolidé de 32 244 720.59€ pour le budget Ville et 2 contrats à hauteur de 64 673, 06€ pour le budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas. L'encours se ventile comme suit : 99,8% sur le Budget Ville et 0,2% sur le Budget Jean Lebas.

Au 31/12/2020, les indicateurs de durée et de performance sont les suivants :

- la durée résiduelle moyenne est de 16 ans et 9 mois du fait des durées d'amortissement longues mises en place sur le Budget Ville pour le financement des investissements récents ;
- le taux moyen sur 2020 s'est élevé à 2.71% sur l'encours global.

Au 31/12/2020, la répartition par prêteur montre un partenariat avec :

- les établissements mutualistes (Groupe Caisse d'Épargne et Groupe Crédit Agricole avec respectivement 28% et plus de 17.64% de l'encours global) ;
- la banque des territoires (anciennement la Caisse des dépôts) avec plus de 14.14% de l'encours global (avec notamment le financement du Groupe Scolaire Lucie Aubrac en 2014) ;
- et l'Agence France Locale (établissement dont la Ville est membre depuis 2015) avec plus de 24.66 % de l'encours global et notamment le rachat de créances DCL en 2018.

Depuis le démantèlement de Dexia le 1er février 2013, l'encours souscrit auprès de la SFIL et de DCL (établissements issus du démantèlement) est en extinction dans l'encours de la Ville avec 6% de l'encours global pour la SFIL. En effet, c'est désormais l'établissement La Banque Postale qui commercialise les nouveaux financements en remplacement de Dexia ; ces financements, une fois mis en place, sont ensuite gérés avec les encours SFIL par CAFFIL.

P.m. : La Ville a ainsi souscrit le 14/12/2015 un financement long terme auprès de La Banque Postale pour 2 500 000€ sur le Budget Ville (cf. emprunt n°374).

Au 31/12/2020, la répartition par stratégie de taux fait apparaître une prépondérance de taux fixe (y compris les taux fixe à 0,00% de la CAF) portant sur 85.86% de l'encours global de la Ville générant ainsi une sécurité budgétaire. Seuls 14.14% de l'encours global de la Ville porte sur des indexations court terme ; il s'agit ici de l'index Livret A (taux d'intérêt réglementé fixé par la Banque de France).

Au 31/12/2020, l'encours global de la Ville porte uniquement sur la classification Gissler 1A.

Au 31/12/2020, l'extinction de l'encours se termine en 2046 avec le complet remboursement des emprunts n°371 (Caisse des dépôts), n°376002 (Caisse d'Epargne), n°376002 (Caisse d'Epargne) et n°380 (Caisse d'Epargne) portant sur les financements des investissements récents du Budget Ville.

P.m. : L'extinction de l'encours du Budget Jean Lebas se termine en 2023 avec le complet remboursement de l'emprunt n°351 (emprunt SFIL).

**Pour le budget de la Ville :** Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du budget de la Ville s'élevait à 32 244 720.59€ pour un taux moyen de 2.72%. Elle se répartit entre 10 partenaires financiers.

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	Evolution exercice		Capital restant dû au 31/12/2020	%
Encours	31 858 664,46	32 244 720,59	32 244 720,59	↗	Banque		
Nombre d'emprunts	34	34	34	→	Caisse d'Epargne	9 076 500,00	28,15%
Disponible ligne de trésorerie	4 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	↗	Agence France Locale	7 967 860,44	24,72%
Durée résiduelle	15 an(s) 11 mois	16 an(s) 9 mois	16 an(s) 9 mois	↗	Crédit Agricole	5 699 903,23	17,68%
Vie moyenne résiduelle	8 an(s) 3 mois	8 an(s) 8 mois	8 an(s) 8 mois	↗	Banque des Territoires	4 567 824,62	14,17%
Taux moyen annuel	3,04%	2,72%	2,72%	↘	Sté de Fin. Local	2 054 901,54	6,37%
Taux actuariel résiduel (TAR)	2,64%	2,37%	2,37%	↘	Caisse Française de Financement Local	2 011 250,00	6,30%
Taux de marché *	0,04%	-0,22%	-0,22%	↘	Société Générale	400 000,00	1,24%
Marge moyenne	1,00%	1,00%	1,00%	→	Caisse d'Alloc. Familiales	380 688,00	1,18%
					Autres Etablissements Privés	46 097,76	0,14%
					Centre national du cinéma et de l'image	19 695,00	0,06%
					<b>Total</b>	<b>32 244 720,59</b>	<b>100,00%</b>

\* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

Les partenariats bancaires sont assez diversifiés, avec 10 établissements présents dans votre encours.

**Pour le Budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas :** En date du 31/12/2020, le budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas comporte 2 emprunts pour un encours de 64 673,06€. Le taux moyen, en 2020 était de 1,06%. Deux partenaires financiers détiennent l'encours de la dette.

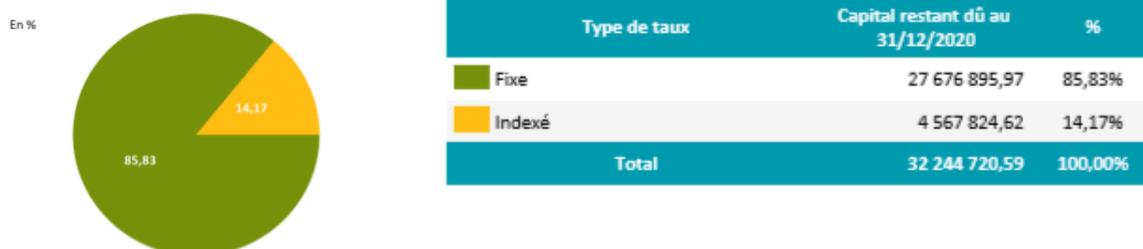
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	Evolution exercice		Capital restant dû au 31/12/2020	%
Encours	68 762,83	64 673,06	64 673,06	↘	Banque		
Nombre d'emprunts	2	2	2	→	Autres Etablissements Privés	50 123,23	77,50%
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	→	Sté de Fin. Local	14 549,83	22,50%
Durée résiduelle	2 an(s) 4 mois	1 an(s) 3 mois	1 an(s) 3 mois	↘	<b>Total</b>	<b>64 673,06</b>	<b>100,00%</b>
Vie moyenne résiduelle	1 an(s) 6 mois	1 an(s)	1 an(s)	↘			
Taux moyen annuel	1,56%	1,06%	1,06%	↘			
Taux actuariel résiduel (TAR)	1,21%	0,89%	0,89%	↘			
Taux de marché *	-0,36%	-0,52%	-0,52%	↘			
Marge moyenne	0,00%	0,00%	0,00%	→			

\* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

Les partenariats bancaires sont peu diversifiés, avec 2 établissements présents dans votre encours.

## Présentation du risque de la dette

**Pour le budget de la Ville :** Au 31 décembre 2020, la dette du budget de la Ville présente le risque de taux suivant :



La dette à taux indexé représentait 14.17% et se composait de 3 emprunt(s) sur un panel de 1 indice.

Répartition Gissler 1A au 31/12/2020



De 1 à 6 : risque indice croissant  
De A à F : risque structure croissant

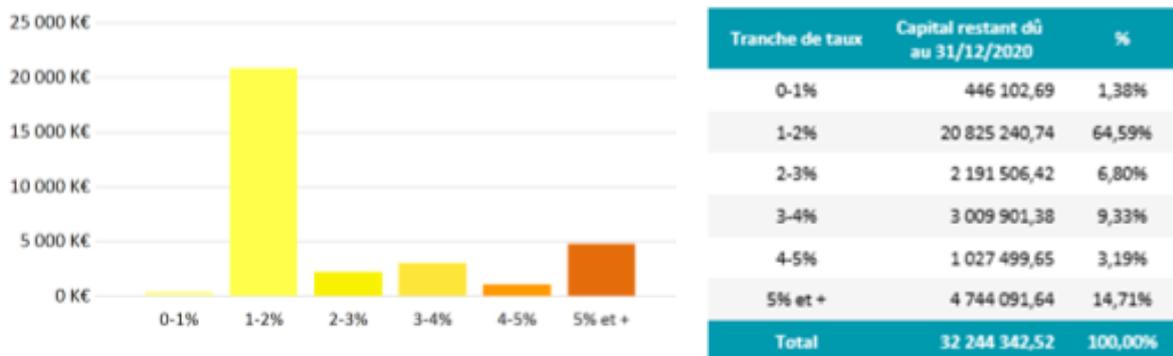
La dette ne comporte aucun produit structuré.

**Pour le budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas :** Au 31/12/2020, la dette présente 100% de son risque de taux en fixe soit les 64 673.06€ de capital restant dû. Elle est en risque Gissler 1A et ne comporte aucun risque structuré.

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Fixe	64 673,06	100,00%
<b>Total</b>	<b>64 673,06</b>	<b>100,00%</b>

### Présentation de la structure de la dette par type de taux :

**Pour le budget de la Ville :** Au 31/12/2020, les emprunts se répartissaient dans les taux actuariel (TAR) de la façon suivante, pour un TAR global de 2.37%.



Sur les années à venir, selon les informations contenues en base, le taux moyen de la dette évoluerait ainsi :



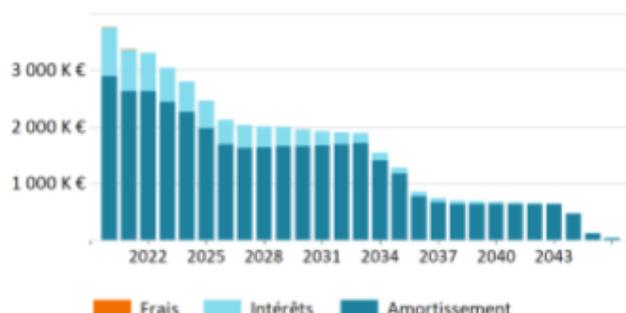
**Pour le budget annexe Foyer Résidence Jean Lebas :** Au 31/12/2020, les emprunts se répartissaient dans les tranches de taux actuariel résiduel (TAR) de la façon suivante, pour un TAR global de 0.89 %.

Tranche de taux	Capital restant dû au 31/12/2020	%
0-1%	50 123,23	77,50%
3-4%	14 549,83	22,50%
<b>Total</b>	<b>64 673,06</b>	<b>100,00%</b>

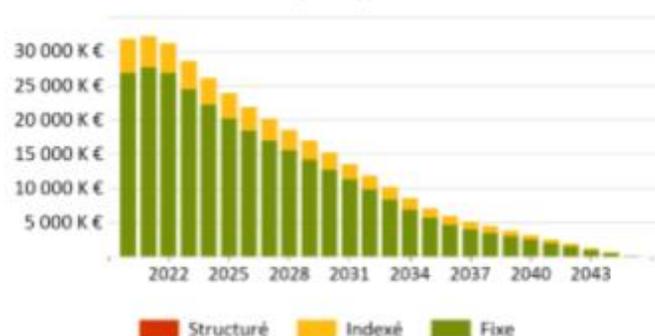
## L'extinction de la dette

Pour le budget Ville

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux



Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2020	2 903 503,87	865 029,44	359,82	3 768 893,13	0,00	31 858 664,46
2021	2 634 979,51	740 728,85	600,00	3 376 308,36	0,00	32 244 720,59
2022	2 634 290,98	676 698,85	0,00	3 310 989,83	0,00	31 199 741,08
2023	2 441 242,80	600 812,30	0,00	3 042 055,10	0,00	28 565 450,10
2024	2 261 306,26	539 697,24	0,00	2 801 003,50	0,00	26 124 207,30
2025	1 982 056,62	483 507,22	0,00	2 465 563,84	0,00	23 862 901,04
2026	1 692 646,44	438 309,47	0,00	2 130 955,91	0,00	21 880 844,42
2027	1 634 268,53	400 589,09	0,00	2 034 857,62	0,00	20 188 197,98
2028	1 644 292,81	364 641,25	0,00	2 008 934,06	0,00	18 553 929,45
2029	1 667 761,73	329 224,68	0,00	1 996 986,41	0,00	16 909 636,64
2030	1 664 247,90	292 793,90	0,00	1 957 041,80	0,00	15 241 874,91
2031	1 670 992,01	254 987,37	0,00	1 925 979,38	0,00	13 577 627,01
2032	1 691 321,21	215 354,12	0,00	1 906 675,33	0,00	11 906 635,00
2033	1 719 037,02	172 474,92	0,00	1 891 511,94	0,00	10 215 313,79
2034	1 412 020,73	129 897,87	0,00	1 541 918,60	0,00	8 496 276,77
2035	1 179 221,53	102 098,65	0,00	1 281 320,18	0,00	7 084 256,04
2036	778 371,05	83 801,17	0,00	862 172,22	0,00	5 905 034,51
2037	666 404,98	71 998,72	0,00	738 403,70	0,00	5 126 663,46
2038	635 694,19	62 384,49	0,00	698 078,68	0,00	4 460 258,48
2039	636 238,71	52 950,61	0,00	689 189,32	0,00	3 824 564,29
2040	636 788,57	43 502,91	0,00	680 291,48	0,00	3 188 325,58
2041	637 343,87	33 997,50	0,00	671 341,37	0,00	2 551 537,01
2042	637 904,63	24 542,54	0,00	662 447,17	0,00	1 914 193,14
2043	638 470,91	15 011,57	0,00	653 482,48	0,00	1 276 288,51
2044	471 042,71	6 264,43	0,00	477 307,14	0,00	637 817,60
2045	125 478,21	1 090,20	0,00	126 568,41	0,00	166 774,89
2046	41 296,68	187,31	0,00	41 483,99	0,00	41 296,68
<b>Total</b>	<b>36 738 224,46</b>	<b>7 002 576,67</b>	<b>959,82</b>	<b>43 741 760,95</b>	<b>0,00</b>	

## Pour le budget Annexe Foyer Résidence Jean Lebas

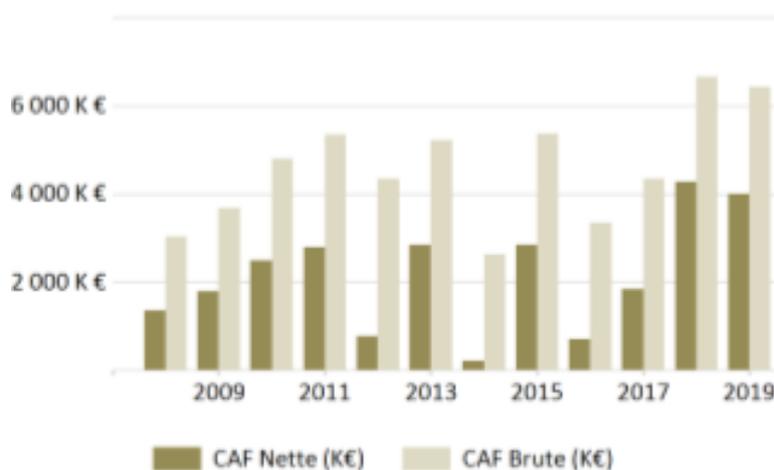


Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2020	6 466,68	731,48	0,00	7 198,16	0,00	68 762,83
2021	6 466,68	475,66	0,00	6 942,34	0,00	64 673,06
2022	6 466,68	221,92	0,00	6 688,60	0,00	8 083,15
2023	1 616,47	15,99	0,00	1 632,46	0,00	1 616,47
<b>Total</b>	<b>21 016,51</b>	<b>1 445,05</b>	<b>0,00</b>	<b>22 461,56</b>	<b>0,00</b>	

## Présentation des ratios de solvabilité du budget Ville

Plusieurs ratios permettent d'analyser la dette d'une collectivité. Cette analyse est importante car elle permet de mesurer le poids de la dette de la collectivité, à travers les indicateurs suivants :

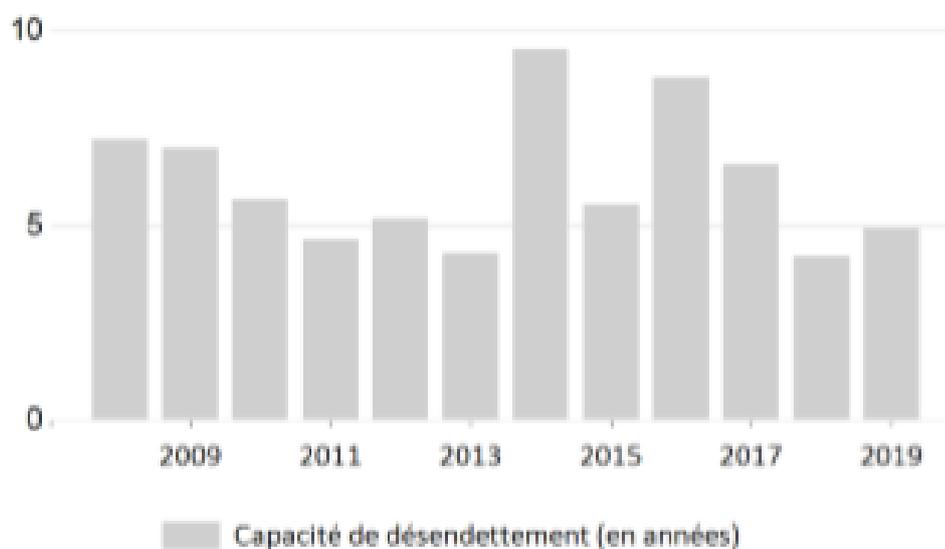
**Détermination de la capacité d'autofinancement :** La C.A.F. de l'exercice représente un surplus de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.



Au 31/12/2020, la Ville a dégagé une capacité d'autofinancement brute de 6 023 361.76€ et une capacité d'autofinancement nette (après déduction du capital remboursé 2020) de 3 329 857,89€.

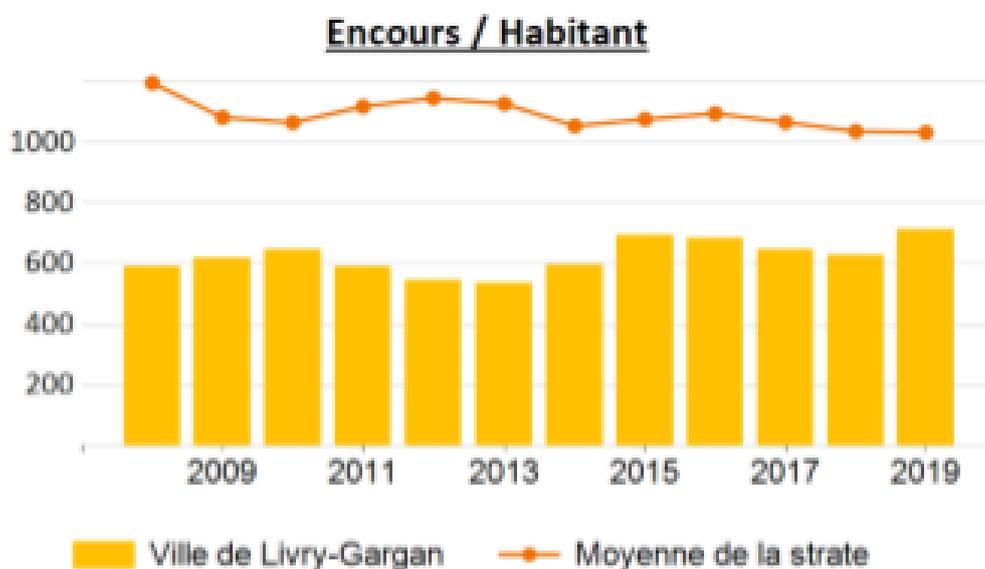
**Présentation de la capacité de désendettement** : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce ratio doit être compris entre 11 et 13 années.

Il s'obtient en faisant le rapport entre l'encours de la dette sur l'épargne brute (CAF brute). Au 31/12/2020, ce ratio s'établissait pour la Ville de Livry-Gargan à 5.35 années.

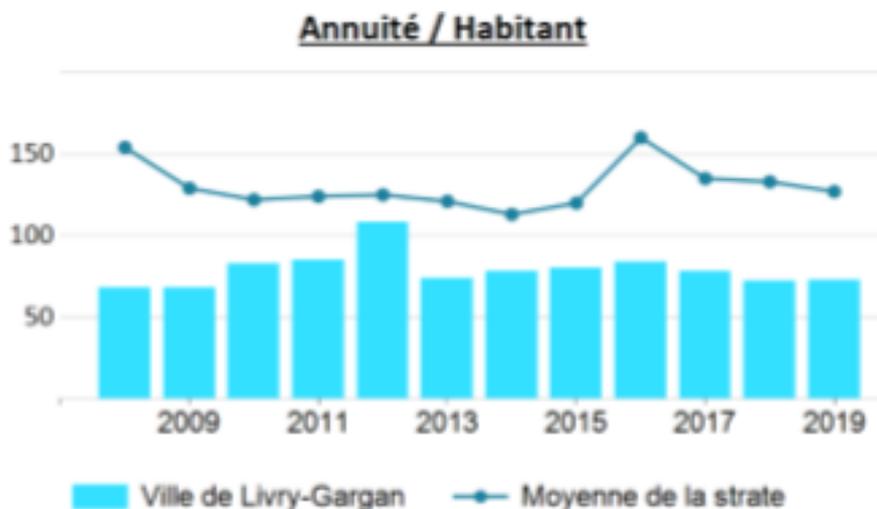


Année 31/12/N	CAF nette	CAF brute	Capacité de désendettement (en années)	Taux d'endettement	Encours
2008	1 362 K€	3 042 K€	7,2	43,1%	21 963 K€
2009	1 799 K€	3 679 K€	7,0	52,4%	25 742 K€
2010	2 487 K€	4 801 K€	5,7	49,1%	27 180 K€
2011	2 797 K€	5 341 K€	4,6	43,5%	24 706 K€
2012	773 K€	4 355 K€	5,2	38,6%	22 494 K€
2013	2 844 K€	5 219 K€	4,3	40,7%	22 460 K€
2014	219 K€	2 638 K€	9,5	46,2%	25 133 K€
2015	2 845 K€	5 362 K€	5,5	49,2%	29 735 K€
2016	705 K€	3 359 K€	8,8	46,6%	29 618 K€
2017	1 841 K€	4 343 K€	6,6	47,8%	28 502 K€
2018	4 272 K€	6 656 K€	4,2	48,6%	28 013 K€
2019	4 004 K€	6 436 K€	4,9	54,6%	31 841 K€

**Présentation de l'encours de la dette par habitant :** L'encours de dette par habitant est un indicateur qui permet d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette avec d'autres collectivités ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité. Il est déterminé par le rapport entre l'encours de la dette / sur la population INSEE (NB : le dernier ratio connu est 2019).



**Présentation de l'annuité par habitant :** L'annuité de la dette par habitant est un indicateur qui permet d'effectuer des comparaisons avec d'autres collectivités ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité. Il est déterminé à partir du rapport entre l'encours de la dette / sur la population INSEE (NB : le dernier ratio connu est 2019)



Année 31/12/N	Encours / habitant		Annuité / habitant		Population	Strate de référence
	Ville de Livry-Gargan	Moyenne de la strate	Ville de Livry-Gargan	Moyenne de la strate		
2008	587 €	1 196 €	68 €	154 €	37 415	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2009	617 €	1 082 €	68 €	129 €	41 722	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2010	646 €	1 065 €	83 €	122 €	42 075	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2011	588 €	1 118 €	85 €	124 €	42 017	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2012	543 €	1 146 €	108 €	125 €	41 426	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2013	534 €	1 127 €	74 €	121 €	42 060	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2014	594 €	1 054 €	78 €	113 €	42 312	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2015	692 €	1 076 €	80 €	120 €	42 970	20000 à 50000 habitants, commune sans gp fiscalisé
2016	683 €	1 095 €	84 €	160 €	43 364	20000 à 50000 habitants, commune d'un gp fiscalisé (FPU)
2017	647 €	1 066 €	78 €	135 €	44 052	20000 à 50000 habitants, commune d'un gp fiscalisé (FPU)
2018	627 €	1 036 €	72 €	133 €	44 678	20000 à 50000 habitants, commune d'un gp fiscalisé (FPU)
2019	712 €	1 032 €	73 €	127 €	44 721	20000 à 50000 habitants, commune d'un gp fiscalisé (FPU)

Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2020	2 903 503,87	865 029,44	359,82	3 768 893,13	0,00	31 858 664,46
2021	2 634 979,51	740 728,85	600,00	3 376 308,36	0,00	32 244 720,59
2022	2 634 290,98	676 698,85	0,00	3 310 989,83	0,00	31 199 741,08
2023	2 441 242,80	600 812,30	0,00	3 042 055,10	0,00	28 565 450,10
2024	2 261 306,26	539 697,24	0,00	2 801 003,50	0,00	26 124 207,30
2025	1 982 056,62	483 507,22	0,00	2 465 563,84	0,00	23 862 901,04
2026	1 692 646,44	438 309,47	0,00	2 130 955,91	0,00	21 880 844,42
2027	1 634 268,53	400 589,09	0,00	2 034 857,62	0,00	20 188 197,98
2028	1 644 292,81	364 641,25	0,00	2 008 934,06	0,00	18 553 929,45
2029	1 667 761,73	329 224,68	0,00	1 996 986,41	0,00	16 909 636,64
2030	1 664 247,90	292 793,90	0,00	1 957 041,80	0,00	15 241 874,91
2031	1 670 992,01	254 987,37	0,00	1 925 979,38	0,00	13 577 627,01
2032	1 691 321,21	215 354,12	0,00	1 906 675,33	0,00	11 906 635,00
2033	1 719 037,02	172 474,92	0,00	1 891 511,94	0,00	10 215 313,79
2034	1 412 020,73	129 897,87	0,00	1 541 918,60	0,00	8 496 276,77
2035	1 179 221,53	102 098,65	0,00	1 281 320,18	0,00	7 084 256,04
2036	778 371,05	83 801,17	0,00	862 172,22	0,00	5 905 034,51
2037	666 404,98	71 998,72	0,00	738 403,70	0,00	5 126 663,46
2038	635 694,19	62 384,49	0,00	698 078,68	0,00	4 460 258,48
2039	636 238,71	52 950,61	0,00	689 189,32	0,00	3 824 564,29
2040	636 788,57	43 502,91	0,00	680 291,48	0,00	3 188 325,58
2041	637 343,87	33 997,50	0,00	671 341,37	0,00	2 551 537,01
2042	637 904,63	24 542,54	0,00	662 447,17	0,00	1 914 193,14
2043	638 470,91	15 011,57	0,00	653 482,48	0,00	1 276 288,51
2044	471 042,71	6 264,43	0,00	477 307,14	0,00	637 817,60
2045	125 478,21	1 090,20	0,00	126 568,41	0,00	166 774,89
2046	41 296,68	187,31	0,00	41 483,99	0,00	41 296,68
<b>Total</b>	<b>36 738 224,46</b>	<b>7 002 576,67</b>	<b>959,82</b>	<b>43 741 760,95</b>	<b>0,00</b>	

## Les opérations menées au cours de l'exercice 2020

**Les emprunts nouveaux** : Afin de financer son programme d'investissement, la Ville de Livry-Gargan a souscrit en 2020, 4 nouveaux emprunts pour un montant consolidé de 1 623 600€.

Le premier emprunt de 1 005 000 € (n°382) a été souscrit le 06/07/2020 par la Ville pour financer l'école Vauban, selon les modalités suivantes :

- Durée : 25 ans;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0.92 % ;
- Mobilisation des fonds possible entre le 6 Juillet 2020 et le 06 juillet 2021 ;
- Périodicité : Trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : Prioritaire (échéances constantes) ;
- Remboursement anticipé possible à tout moment avec un préavis de 0 jour ;
- Pénalité : Swap vs Euribor / Inflation (type CDC).

Un second emprunt de 250 000€ (n° 383) a été contracté par la Ville, le 23/11/2020, auprès de l'Agence France Locale pour financer la préemption du pavillon situé au 2 avenue Albert Thomas selon les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans et 4 mois ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0.19 % ;
- Mobilisation des fonds possible entre le 01 décembre 2020 et 31 mars 2021 ;
- Périodicité : Trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : Trimestriel.

Un troisième emprunt de 335 000 (n° 381), a été souscrit le 15 juillet 2020 auprès de l'Agence France Locale d'un selon les modalités suivantes :

- Durée : 25 ans ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1.13 % ;
- Mobilisation des fonds possible entre le 5 juillet et le 26 juin 2021 ;
- Périodicité : Trimestrielle;
- Mode d'amortissement : linéaire et trimestriel

Enfin, un quatrième emprunt de 33 600€ à zéro % sur 10 ans a été réalisé par la Ville dans le cadre d'un financement mixte de la CAF (emprunt/subvention) permettant le financement de l'accueil de loisirs de l'école Jacob.

Parallèlement à ces emprunts, la Ville de Livry-Gargan a également eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 5 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne.

**Les Renégociations d'emprunts** : Afin d'optimiser la gestion de trésorerie, la Ville de Livry-Gargan a réalisé une opération de réaménagement de deux lignes d'emprunt n°1128611 et n°1129633 auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et Consignations) pour le montant résiduel de 1 199 403.58€. Les lignes réaménagées ont bénéficié des modifications suivantes : Une modification de la durée résiduelle à date de valeur qui a été allongée de 10 ans, une modification de l'Index, une modification de la marge sur Index, une modification des périodicités d'échéances et une intégration (à confirmer) des conditions de remboursement anticipé.

**Opérations de gestion de dette** : La Ville n'a pas réalisé d'opérations de gestion active de dette (arbitrages d'index, remboursements anticipés partiels ou totaux) au cours de l'exercice 2019. La Ville a par contre utilisé les phases de mobilisations des emprunts Caisse d'Epargne n°376002 et n°376003 pour arbitrer entre besoins de financement conjoncturel (avec la ligne de trésorerie) et les besoins de financement structurel (avec l'encaissement et la mise en amortissement des emprunts long terme à des dates et des périodicités choisies).

**La Mobilisation d'un nouvel emprunt** : La Ville a consolidé le 22 juin 2020, l'emprunt n°379 pour 3 289 560 € dont les caractéristiques sont, les suivantes :

- Durée : 25 ans ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1.33 % ;
- Périodicité : Trimestrielle;
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance : 21 septembre 2020 ;
- Mode d'amortissement : amortissement constant ;
- Remboursement anticipé possible à échéance avec un préavis de 2 mois ;
- Pénalité : Swap vs Euribor 3 mois.